

## Sécurité financière

# L'alerte au gouvernement des commissaires aux comptes

**Dans un communiqué du Conseil national de la CNCC relayé par la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Nîmes (voir encadré), ce dernier alerte sur la sécurité financière du pays. Pour la CNCC le gouvernement doit revoir sa position sur les commissaires aux comptes\*.**

« Le Conseil national de la compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) réuni en conseil extraordinaire exprime sa colère face au refus du gouvernement d'admettre des amendements au projet de loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) malgré l'ouverture faite par les sénateurs sur l'avenir de la profession. C'est une nouvelle fois la démonstration de l'absence totale d'un dialogue constructif avec le gouvernement. Depuis plus d'un an, la profession de commissaire aux comptes est confrontée au projet de relèvement brutal des seuils d'audit légal inclus dans la loi Pacte ayant par ailleurs mené de nombreuses concertations avec les pouvoirs publics. Les évolutions du texte envisagées et approuvées successivement à l'Assemblée nationale et au Sénat risquent d'être toutes remises en cause. »

« Le Conseil national exhorte solennellement le gouvernement

à revoir sa position sur des sujets d'importance primordiale pour la sécurité économique du pays et la stabilité de l'épargne des Français, en particulier les points suivants :  
1/ Priver de tout contrôle légal de comptes un ensemble de holdings ou de filiales d'un même groupe constituerait un risque de sécurité majeur pour l'économie française. Cela aboutirait à une sur-transposition par rapport au cadre européen (seuil européen indicatif de 8M€ de chiffre d'affaires) en créant un nouveau seuil à 48M€ de chiffre d'affaires. C'est une contradiction à l'heure où nos concitoyens attendent de l'Europe plus de protection.

**« Un risque de sécurité majeur pour l'économie française. »**

La CNCC demande, en conséquence, le maintien d'une obligation d'audit légal des comptes au sein des groupes dans toutes les filiales détenues directement ou indirectement et représentant 25% au moins du chiffre d'affaires.

2/ Relever brutalement les seuils par un effet 'guillotiné' dès 2019

entraînerait de dramatiques conséquences sociales pour une profession. 10 000 emplois et 650M€ d'activité sont menacés. »

« La CNCC exige un dispositif permettant un relèvement des seuils qui laisse à la profession le temps nécessaire pour engager sa profonde mutation. La CNCC souhaite fermement la mise en place d'un dispositif spécifique et transitoire pour protéger les professionnels ultra-marins. Cette mesure appliquée brutalement dans ces territoires aura des conséquences sociales d'une extrême gravité. Le Conseil national de la CNCC espère que les parlementaires prendront leurs responsabilités en faisant preuve d'ouverture à ses demandes. »

### ■ 10 000 emplois menacés

A défaut, la CNCC mettra tout en œuvre pour alerter la communauté économique et les Français sur le refus de dialogue des pouvoirs publics sur un sujet déterminant pour l'avenir de 15 000 professionnels dans tous les territoires. Elle explorera tous les recours possibles pour dénoncer l'inconstitutionnalité de certaines mesures.

Elle engagera également toutes les actions pour faire valoir ses droits à une indemnisation pour compenser un préjudice de 200M€ correspondant au licenciement de 10 000 collaborateurs. Elle suspend sine die ses missions et relations avec son régulateur, le H3C, y compris ses obligations de cotisation, et ce tant qu'un vrai dialogue n'aura pas été réinstauré. Elle décide de ne plus répondre aux demandes et consultations des pouvoirs publics, faute de l'ouverture d'un dialogue constructif. Elle décrète également une représentation silencieuse au sein de toutes les organisations où elle siège ou dont elle est membre. »

*\*Le gouvernement souhaite relever les seuils (passage de 2 à 8M€ de chiffre d'affaires) de certifications légales des comptes d'une entreprise. Une menace directe pour la profession qui estime que sur le plan national 3 500 commissaires aux comptes et 7 000 collaborateurs devraient voir leur emploi disparaître à cause de cette mesure alors qu'aujourd'hui 196 000 entreprises seulement sont auditées par un commissaire aux comptes, soit 5% des 3,7 millions d'entreprises françaises.*

### La Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Nîmes

La CRCC (Compagnie régionale des commissaires aux comptes) couvre les quatre départements du ressort de la Cour d'appel de Nîmes : Ardèche, Gard, Lozère et Vaucluse. Elle regroupe 296 professionnels et 129 sociétés de commissariat aux comptes qui interviennent dans près de 4 500 entreprises, institutions ou associations. Son président, l'Avignonnais Jean Drevetton ainsi qu'un autre membre du Conseil régional, le Nimois Frédéric Vacheret, siègent au Conseil national de la CNCC à Paris. Les commissaires aux comptes ont pour mission de garantir la sécurité du système économique (ils certifient les comptes annuels et consolidés des sociétés et effectuent des vérifications prévues par le Code de commerce), de prévenir les difficultés des entreprises (ils ont une obligation d'alerte dès que la continuité d'exploitation est menacée) ainsi que de prévenir la fraude (ils assurent la révélation des faits délictueux au Procureur de la République et la déclaration de soupçon auprès de 'Tracfin' - Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins).

## Fidal Formation en Droit social



Proposée dans le cadre d'un cycle d'actualité sociale 2019, Fidal Formation organise une rencontre sur le thème du Droit social. Ce rendez-vous est animé par des avocats de Fidal livrant leurs analyses complètes et pratiques de l'actualité sociale du trimestre écoulé. Ils débattent ensuite avec les participants des impacts sur la stratégie sociale des entreprises. Pour l'occasion, cette journée sera animée par maître Skander Darragi, avocat associé membre du département Droit social du cabinet Fidal d'Avignon. Ce dernier abordera l'actualité législative et réglementaire ayant changé depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, dont plus particulièrement les dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, ainsi que le forfait en jour sur l'année.

Au programme également : l'actualité jurisprudentielle avec la non-dénonciation du salarié conducteur dans le cadre des infractions routières, les effets sur le contrat de travail en cas de perte de son véhicule personnel, les effets de l'inexécution du préavis en cas d'inaptitude, l'accès aux documents par l'employeur lors d'une maladie professionnelle, le licenciement suite à une action en justice du salarié ou bien encore les négociations du protocole d'accord prélectoral et de la définition de l'établissement distinct pour les représentants du personnel. Destiné aux dirigeants de PME, aux responsables d'établissements, aux directions juridique et aux juristes ainsi qu'aux DRH (directeur des ressources humaines), gestionnaires de paie et assistants de service du personnel, cette formation s'intègre dans un programme de rendez-vous trimestriels dont les sessions suivantes se dérouleront les 27 juin, 26 septembre et 12 décembre prochains.

Judi 28 mars. 9h à 17h30. 505€/HT la journée (2 020€ pour l'ensemble des 4 sessions). Dans les locaux de Fidal Avignon. Zone d'Agroparc. Immeuble le Séraphin. 187 rue Jean Dausset. Avignon. 04 67 99 11 96. anne.legay@fidal.com

## Management

# Certification Iso 9001 : 2015 pour Axiome

Le cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes Axiome vient d'obtenir la certification 'Iso 9001 : 2015'. Le groupe présent en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie s'est vu ainsi décerner ce label par l'organisme Afnor-certification pour son système de management de la qualité « mettant l'accent sur l'amélioration continue, la satisfaction de la clientèle et l'implication active des associés et des collaborateurs ». Cette certification couvre l'ensemble des activités d'expertise-comptable, audit, social, juridique, conseil et gestion de l'ensemble des cabinets d'Axiome implantés à Avignon, Tarascon, Arles, Nîmes, Alès, Aigues-Mortes, Béziers, Frontignan, Jacou, La Grande-Motte, Le Grau-du-Roi, Mèze, Montpellier, Narbonne, Perpignan, et Thuir.

Au-delà des normes imposées par le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, le groupe a donc souhaité afficher de nouvelles exigences en s'inscrivant dans cette démarche de certification.

« Les exigences de l'Iso étaient déjà dans nos gènes et nos pratiques depuis 2001 et il nous est apparu important, pour mieux accompagner nos clients, d'obtenir cette reconnaissance officielle en faisant cette démarche avec un organisme de renommée internationale comme l'Afnor », explique l'Avignonnais Bernard Coron, qui rejoint Pierrick Belen à la présidence d'Axiome associés depuis janvier dernier. Créé en 1986, Axiome associés est aussi partenaire du cabinet avignonnais et nîmois PVB-avocats et membre du groupement national 'Différence'. Le groupe, regroupant 50 associés et 285 collaborateurs, a réalisé un chiffre d'affaires 2017 de 21M€. Il se positionne au 42<sup>e</sup> rang national des cabinets d'expertise comptable.